



CHARTRE DU BENEVOLE

POUR PROMOUVOIR ET RENFORCER LA SOLIDARITE

**ENTRE LES AGENTS
DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE**

DANS LE CADRE D'UN RESEAU SOLIDAIRE

PREAMBULE

Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie augmente dans nos entreprises, comme dans la société en général.

De plus en plus de personnes se retrouvent dans des situations de détresse et de désespoir en raison du contexte économique et social, de l'allongement de la durée de vie et de l'organisation de la cellule familiale.

Les personnes en situation de handicap, de maladie, en plus de leurs problèmes physiques ou psychologiques sont en première ligne des mesures gouvernementales sur la protection sociale et se retrouvent parfois en situation d'isolement.

Elles ont des difficultés à appréhender les dispositifs administratifs pour obtenir les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Nous ne pouvons ignorer la souffrance de l'autre, son isolement, sa solitude, son mal vivre.

Il faut créer les conditions d'une disponibilité plus grande : être à l'écoute, renouer des liens, créer un réseau d'aide de proximité. La solidarité, valeur fondatrice des Activités Sociales, doit devenir le fil conducteur de tous nos actes.

L'animation d'un réseau solidaire des Electriciens et Gaziers, décidée par la Session du Comité de Coordination des CMCAS, est une des réponses à ces situations d'isolement, d'exclusion et à tous les risques de la vie en général et favorise le maintien à domicile.

MISSIONS DE LA CMCAS

Dans le cadre de la mise en place et de l'animation du réseau solidaire des Electriciens et Gaziers, la CMCAS a pour missions :

- De promouvoir et de renforcer les valeurs humaines de solidarité et d'entraide
- D'encourager les solidarités intergénérationnelles
- De définir les critères de participation et de mandatement des bénévoles, y compris les conditions qui facilitent l'organisation de leur engagement et leur activité :

De mettre à disposition des bénévoles les moyens nécessaires à leur fonction

D'assurer un accompagnement et une formation adéquate aux bénévoles

De susciter et permettre l'organisation de rencontres entre les bénévoles et avec les professionnels du secteur social

De garantir la protection des bénévoles couvrant les risques encourus dans l'exercice de leur activité et les dommages que ceux-ci pourraient, involontairement, causer à des tiers

D'indemniser des frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité, sur présentation de justificatifs.

ENGAGEMENT DU BENEVOLE

L'agent bénévole qui accepte une mission confiée par la CMCAS s'engage à :

- Se conformer aux objectifs définis par le Conseil d'administration de la CMCAS et au mandat écrit qui lui est confié.
- Se sentir responsable et solidaire de cette mission
- Assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité acceptée dans le respect des règles de confidentialité par respect des personnes
- Travailler en liaison avec la CMCAS et les autres bénévoles et les professionnels du secteur social
- Suivre les actions de formation proposées
- Ecouter et soutenir les personnes en difficulté
- Agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun et sans distinction d'origine ou de religion, de syndicats ou de partis politiques
- Ne tirer aucun avantage personnel et refuser toute commission ou cadeau
- Informer la CMCAS en cas de cessation provisoire ou définitive d'activité
- Etablir une fiche de rencontre à chaque visite, remise ensuite à la structure désignée par la CMCAS.

NOM PRENOM :

Fait à

ADRESSE :

Le

Signature